



Recueil de la jurisprudence

Ordonnance du Tribunal (neuvième chambre) du 22 décembre 2023 – TB/ENISA

(affaire T-511/21)¹

« Fonction publique – Agents temporaires – Réorganisation de l'ENISA – Décision de renouvellement d'un contrat à durée déterminée – Affectation à des fonctions hors encadrement – Annulation partielle – Indissociabilité – Absence d'acte attaquant – Irrecevabilité »

1. *Recours des fonctionnaires – Objet – Annulation partielle – Décision de renouvellement d'un contrat d'agent temporaire – Caractère non détachable d'une clause d'affectation à un emploi hors encadrement – Indissociabilité de la clause et de la décision – Irrecevabilité*

[Art. 264, 1^{er} al., TFUE ; régime applicable aux autres agents, art. 2, f), et 8, 1^{er} al.]

(voir points 32, 39, 45, 46)

2. *Recours des fonctionnaires – Acte faisant grief – Notion – Avenant à un contrat d'agent temporaire – Exclusion*

(Statut des fonctionnaires, art. 90 et 91)

(voir points 48-52, 57)

Dispositif

- 1) Le recours est rejeté comme étant irrecevable.
- 2) TB est condamnée aux dépens.

¹ JO C 481 du 29.11.2021.